

SEANCE DU 30 JUIN 2016

DATE DE LA CONVOCATION : le 24 juin 2016

DATE DE L’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : le 24 juin 2016

ORDRE DU JOUR

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

- 1- Budget Eau : décision modificative n°1
- 2- Créances admises en non-valeur et créances éteintes
- 3- Subventions aux associations
 - a) subventions de fonctionnement
 - b) subventions affectées
- 4- Participation de la commune au Cinéma Le Paris
- 5- Participation financière 2016 de la Ville de Brioude à l’Espace Solidaire Val d’Allier-Margeride

URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 6- Rapports sur la qualité et le prix des services de l’eau et de l’assainissement
- 7- Avenant n°1 à la convention pour le transfert et le traitement du rejet industriel de CFR à la station d’épuration
- 8- Restauration de l’Hôtel du Doyenné, aménagement de salles d’exposition dédiées à l’art moderne et contemporain : approbation et signature des marchés lots n°4, n°5 et n°7
- 9- Intervention sur la chaufferie de la Basilique Saint-Julien : convention avec l’association diocésaine du Puy-en-Velay
- 10- Aménagement de l’avenue de la Bageasse et du secteur de Lachaud : avenant n°1 au marché du lot n°1
- 11- Lotissement des Crouzettes : vente de 6 lots
- 12- Vente d’immeuble

L’an deux mille seize et le trente JUIN à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUIN, sous la présidence de Jean-Jacques FAUCHER, Maire.

PRESENTS: Jean-Jacques FAUCHER, Maire, Marie-Christine DEGUI, Frank MERLE, Cyrille SARRIAS, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, André SEGUY Maires-Adjointes, Mireille DANCE (jusqu’à la délibération 49 comprise), Alain BOREL, Marie-Antoinette MARTIN, Jean-Luc VACHELARD, Marie-Christine DENIS, Gilles DA COSTA, Annie SIBEYRE, Fatima SABY, Carole MATHIEU (à partir de la délibération 48), Jean-Noël LHERITIER, Alexis JUILLARD, Michèle FAUCHER, Tristan FLEURY, Françoise VERRON, Christian CAILLIE, Conseillers municipaux

POUVOIRS: Elisabeth STOQUE à Cyrille SARRIAS, Jean-Philippe VIGIER à Jean-Jacques FAUCHER, Claire GAILLARD à Maurice ROCHE, Maryline ADMIRAL à Gilles DA COSTA, Thibaut VALLAT à Marie-Christine EYRAUD, Mireille DANCE à Marie-Antoinette MARTIN (à partir de la délibération 50)

ABSENTES: Carole MATHIEU (jusqu’à la délibération 47 comprise), Mélanie MALOSSE, Elisabeth DA SILVA

SECRETAIRE : Cyrille SARRIAS

Monsieur le Maire salue la mémoire de Robert TAUVERON. Il précise que celui-ci a été élu au Conseil Municipal pendant 18 ans, de 1977 à 1995, soit 3 mandats consécutifs. Il signale qu’il est né le 27 mai 1928 à Montaigut-en-Combrailles (Puy-de-Dôme) et décédé le 20 juin dernier à Brioude. Il indique aussi qu’il a été instituteur et directeur d’école.

Revenant sur ses mandats municipaux, il dit qu’il a tout d’abord été maire-adjoint durant le mandat de Louis EYRAUD (1977-1983) et précise qu’il était membre de la commission des finances, de la commission sport-jeunesse qu’il présida et de la commission de l’information. Il indique qu’il a été ensuite conseiller municipal durant le mandat de Jean-Paul CHAMBRIARD (1983-1989) pendant lequel il a été membre de la commission de l’éducation et de l’enseignement, de la commission des

SEANCE DU 30 JUIN 2016

sports et représentant du Conseil Municipal à la Caisse des Ecoles. Il signale enfin qu'il a été conseiller municipal durant le mandat de Pierre CHAMBON (1989-1995) pendant lequel il a été membre de la commission des sports et de la commission de l'emploi, de la formation et de la communication.

En conclusion, il associe l'ensemble du Conseil Municipal à la peine de l'épouse de Robert TAUVERON et de ses enfants et invite l'assemblée à un moment de recueillement.

Monsieur le Maire soumet ensuite le PV de la séance du 30 mai au vote des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte de l'usage de pouvoir exercé depuis la réunion du dernier Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

◆ MARCHES PUBLICS, CONVENTIONS ET COMMANDES

29/2016 : Chute le 02 avril 2016 d'un panneau annonçant le marché hebdomadaire sur un véhicule stationné place du Postel

Décision du **02/06/2016** autorisant le versement de la somme de **478,43 €** à GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne, correspondant au montant restant à la charge de la Commune dans le cadre de ce sinistre.

30/2016 : Agrément d'un sous-traitant et de ces conditions de paiement concernant la mise aux normes et la modification des feux tricolores du carrefour RD588 / rue de la Borie Darles / rue de La Paix / rue Saint Verny

Décision du **07/06/2016** autorisant la signature d'un acte de sous-traitance de la société **SEA Signalisation avec l'entreprise BOUYGUES Energies&services** pour la dépose et la pose de matériels de signalisation ainsi que des travaux électriques de programmation du carrefour à feux tricolores. Le coût de ces prestations sous-traitées s'élève à la somme de **12 576,00 € TTC**

31/2016 : Redécoupage des lots 19 et 20 du lotissement « les Crouzettes »

Décision du **09/06/2016** autorisant la signature en application de l'article 27 du CMP, d'un marché passé selon la procédure adaptée avec l'entreprise **M2 I SOVETRA** pour un montant de **56 993.30 € HT**.

32/2016 : Maintenance des installations de chauffage de production d'eau chaude et de traitement d'air de la Ville de Brioude.

Décision du **13/06/2016** autorisant la signature, en application de l'article 27 du CMP, d'un marché de services avec l'entreprise **DALKIA** pour un montant de **3 392.67 € HT/an en TF et 79.44 €HT/an en TC**. Ces prix seront révisables annuellement avec une formule comprenant une part fixe de 25%.

33/2016 : Campagne de reconnaissance de sol dans le cadre des travaux de réorganisation du Groupe Scolaire Jules Ferry/Victor Hugo

Décision du **14/06/2016** autorisant la signature d'un devis avec l'Entreprise **Sol Solution** pour un montant de **1 890 €HT**

34/2016 : Mise aux normes et modification des feux tricolores du carrefour RD 588/rue de La Borie Darles/rue de La Paix/rue Saint Verny

Décision du **15/06/2016** autorisant la signature d'un devis avec l'entreprise **CHEVALIER** concernant la réalisation de 7 massifs en béton nécessaires pour poser les poteaux et potelets supportant les

SEANCE DU 30 JUIN 2016

nouveaux feux tricolores ainsi que les feux piétons. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de **3 710 € HT**.

35/2016 : Autorisant la création d'un tombeau communal et la reprise de concessions en état d'abandon

Décision du **20/06/2016** autorisant la signature d'un devis avec l'entreprise **PASCAL & Fils** pour un montant de **7 116,00 € HT** (dont 1 166 € HT en section d'investissement et 5 950 € HT en section de fonctionnement)

36/2016 : Réorganisation du futur groupe scolaire Jules Ferry/Victor Hugo

Décision du **21/06/2016** autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'Œuvre notifié au **Cabinet ALVES**, mandataire de l'équipe d'ingénierie, le 01/04/2016. Conformément à l'article 3.3 du CCAP les honoraires sont calculés sur la nouvelle estimation APS de 1 100 000 € HT avec un taux de rémunération de 7,67%. Ils s'élèvent désormais à la somme de **84 370 € HT**. Une nouvelle grille de répartition entre les co-traitants est établie.

37/2016 : Remplacement du dôme de surveillance de la tour de l'ascenseur du parking du Centre Historique

Décision du **23/06/2016** autorisant la signature d'un devis avec **la société SCUTUM** pour un montant de **5 100 € HT** afin de remplacer le dôme de la tour de l'ascenseur du parking du centre historique par un dôme IP nouvelle génération avec technologie infra-rouge.

38/2016 : Réorganisation du futur Groupe Scolaire Jules Ferry/Victor Hugo

Décision du **23/06/2016** autorisant la signature d'une nouvelle convention de Contrôle Technique avec la Société **Qualiconsult** pour un montant de **5 320 € HT** en raison de l'évolution du projet. Celle-ci annule et remplace la convention signée 16/03/2016.

46- BUDGET EAU 2016 : DECISION MODIFICATIVE N°1

VU le budget primitif du budget de l'eau 2016 adopté par délibération n° 15/2016 du 31 Mars 2016 ;

Monsieur MERLE propose les modifications comptables suivantes :

Budget Eau 2016 - Section de fonctionnement

Chapitre / article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 c/6231 Annonces et insertions	1 560,00 €			
Chapitre 65 c/6541 Créances admises en non-valeur		5 962,00 €		
Chapitre 65 c/6542 Créances éteintes	4 401,00 €			
Chapitre 65 c/658 Charges diverses de gestion courante	1,00 €			
TOTAL	5 962,00 €	5 962,00 €		

SEANCE DU 30 JUIN 2016

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de l'eau 2016 arrêtée en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus

Reçu en Sous-Préfecture le 13 juillet 2016

47- CREANCES ADMISES EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Monsieur MERLE indique que :

1 / Madame la Trésorière a adressé des états de « **Taxes et produits irrécouvrables** » relatifs à des créances sur les budgets annexes Eau et Assainissement 2016.

A l'appui de ces créances qui concernent les années 2009 à 2015 sont joints :

- des procès-verbaux de carence,
- des demandes de recherches infructueuses pour des personnes ayant quitté Brioude et dont la nouvelle adresse est inconnue,
- divers courriers mentionnant l'insuffisance de fonds pour la succession de personnes décédées,
- des avis de liquidations judiciaires avec impossibilité de récupération d'actif,
- des avis de commissions de surendettement,
- des états de frais dont les sommes ne justifient pas de poursuites supplémentaires.

2 / Par ailleurs, sur les budgets annexes Eau et Assainissement 2016, Madame la Trésorière a fait parvenir des états de « Créances éteintes ».

Ces états concernent des personnes en état de surendettement qui ont fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel avec effacement des dettes. A la différence des « créances admises en non-valeur », qui peuvent parfois faire l'objet d'un recouvrement, la procédure de « créances éteintes » supprime toute possibilité de recouvrement.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1- ADMET CES CREANCES EN NON-VALEUR au c/ 6541 « Créances admises en non-valeur » pour les montants suivants :

- **Budget Eau : 27 389,21 € TTC soit 25 961,34 € HT (les crédits figurent au budget)**
- **Budget Ass. : 10 545,73 € TTC soit 9 920,87 € HT (les crédits figurent au budget)**

2- ADMET CES CREANCES au c/6542 « Créances éteintes » pour les montants suivants :

- **Budget Eau : 5 906,37 € TTC soit 5 598,48 € HT (les crédits figurent au budget)**
- **Budget Ass. : 6 069,75 € TTC soit 5 638,23 € HT (les crédits figurent au budget)**

Reçu en Sous-Préfecture le 13 juillet 2016

48- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur SEGUY précise qu'une réflexion a été engagée sur les modalités d'attribution des subventions aux associations :

La Commune de Brioude s'est engagée dans une démarche de transparence et de rationalité vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

Pour rappel, l'attribution de subventions n'est pas une dépense obligatoire pour la commune. Elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal.

SEANCE DU 30 JUIN 2016

Pour être éligible, l'association doit :

- Etre une association dite Loi 1901
- Avoir son siège social et son activité principale établis sur le territoire de la commune de Brioude,
- Etre déclarée en préfecture avant le 1^{er} janvier de l'année précédant l'année d'attribution de la subvention,
- Avoir des activités conformes à la politique générale de la commune de Brioude en matière d'animations
- Avoir présenté une demande sur la base d'un dossier complet (formulaire dûment complété accompagné des justificatifs demandés)

Les associations nouvellement créées ne se verront pas attribuer de subvention sans étude préalable. Une association qui proposera une activité déjà existante ne recevra pas de subventions.

1- Les catégories d'associations

Chaque association dépend d'un domaine d'activité dont l'élu responsable est le Maire Adjoint référent pour ce domaine.

- Animation
- Associations à caractère social
- Associations à intérêt culturel
- Association des Sapeurs-Pompiers
- Associations du Souvenir
- Associations sportives
- Domaine scolaire
- Economie / Animation commerciale
- Environnement / Nature
- Syndicats / Associations de consommateurs

2- Les différentes subventions versées par la commune de Brioude

- La subvention de fonctionnement : elle constitue une participation aux charges de fonctionnement de l'association.
- La subvention affectée : elle est accordée pour le financement d'une action particulière.
- L'aide à l'encadrement : elle est accordée pour l'encadrement des jeunes de -de20 ans domiciliés sur la commune

Toutes les subventions sont votées par le Conseil Municipal.

3- Certaines associations se verront appliqués des critères pour le calcul de leur subvention de fonctionnement

Les critères de calcul de la subvention de fonctionnement pour les associations sportives : le nombre d'adhérents / licenciés, les frais de déplacement des équipes participant aux compétitions et un forfait de fonctionnement.

Les critères de calcul pour les associations à intérêt culturel et liées à l'Animation : le nombre d'adhérents, la valorisation des répétitions, la participation à l'animation de la ville, un forfait de fonctionnement.

Les associations comptant - de 5 adhérents ne peuvent prétendre à une subvention

Sur la base d'un dossier complet (formulaire dûment complété + justificatifs), le conseil municipal, prend une décision d'attribution de subvention formalisée par une délibération.

SEANCE DU 30 JUIN 2016

4- Paiement des subventions

Le versement s'effectuera par virement sur compte bancaire, sous réserve de la production de l'intégralité des pièces nécessaires (RIB ...)

5- Mesures d'information du public

L'association fera connaître à la commune, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettra à la commune ses statuts réactualisés.

6- Communication

Les associations bénéficiaires de subventions municipales doivent mettre en évidence en fonction des moyens dont ils disposent, le concours financier de la commune (logo de la Ville sur les supports de communications...)

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 4 abstentions (Jean-Noël LHERITIER, Alexis JUILLARD, Michèle FAUCHER, Tristan FLEURY) et 2 contre (Françoise VERRON et Christian CAILLIE) :

- **APPROUVE l'octroi des subventions ordinaires suivantes pour 2016 :**

ENVIRONNEMENT / NATURE	
Présenté par Marie- Christine DEGUI	2 199,00 €
Association communale de chasse (ACCA) de Brioude	361,00 € <i>A.BOREL, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Association de pêche et protection milieu aquatique (AAPPMA)	261,00 €
Association des pêcheurs agréés	95,00 €
Pêches compétitions brivadoises	109,00 €
Société d'aviculture brivadoise	233,00 €
Société Protectrice des animaux	1 140,00 €
ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE	
Présenté par Marie-Christine EYRAUD	14 011,00 €
Action et entraide en brivadois	1 235,00 €
ADMR	185,00 €
Aide aux devoirs	280,00 €
Amicale des donneurs de sang	271,00 €
Asso Socio-culturelle "Tolerer-Esperer Brioude" ASTEB	75,00 €
Ass. des conjoints survivants	204,00 €
Association des paralysés de France	290,00 €
Club amitié et loisirs	323,00 €
Croix rouge	1 000,00 €
Escales	95,00 €
Fonds de solidarité logement	1 211,00 €
Mouvement français pour le planning familial	280,00 €

Réagir 43	4 845,00 € <i>JJ.FAUCHER et M.DANCE, concernés, ne prennent pas part au vote.</i>
Restos du Cœur	1 000,00 €
Secours catholique	1 000,00 €
Secours populaire	1 000,00 €
UNA (Soutien à domicile des pers âgées handicap)	185,00 €
Visiteurs des établissements hospitaliers	347,00 €
Vivre chez soi	185,00 €
SYNDICATS - ASS. DE CONSOMMATEURS Présenté par Franck MERLE	840,00 €
Conso. Logement et cadre de vie	465,00 €
Union locale CFDT	100,00 €
Union locale CGT	100,00 € <i>C.CAILLIE, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Union locale FO	100,00 €
Comité de vigilance de l'hôpital	75,00 €
ASSOCIATION DE SAPEURS POMPIERS Présenté par Frank MERLE	465,00 €
Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers	465,00 €
DOMAINE SCOLAIRE Présenté par André SEGUY	1 407,00 €
APEL Sainte-Thérèse	157,00 € <i>C.SARRIAS, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Amicale des Ecoles Laïques	157,00 €
UNSS Lycée Saint Julien	176,00 € <i>JL.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
UNSS Collège Saint Julien	176,00 € <i>JL.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Foyer Socio Educatif de l'Erea	247,00 €
Foyer Socio Educatif du Collège/Lycée Lafayette	247,00 €
Foyer Socio Educatif du Collège/Lycée Saint Julien	247,00 € <i>JL.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
ASSOCIATIONS DU SOUVENIR Présenté par Elisabeth STOQUE	845,00 €
150è sect. des Médaillés militaires	100,00 €
Amicale des anciens résistance et maquis	190,00 €
Anciens 1ère armée Rhin et Danube	75,00 €
Comité départemental du prix résistance et déportation	150,00 €
Fédérat.nationale anciens combattants d'Algérie	330,00 €
ASSOCIATIONS A INTERET CULTUREL Présenté par Cyrille SARRIAS	27 725,00 €
Amis de la Basilique Saint Julien	75,00 €
Cartophiles du brivadois	75,00 € <i>A.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.</i>

Ciné club brivadois	75,00 €
Club de scrabble brivadois	75,00 €
Compagnie de la puce à l'oreille	630,00 €
Comité de jumelage	800,00 €
Conservatoire des Arts et Textiles	75,00 €
Cypérus	120,00 €
Festival d'Aquarelle	17 000,00 €
Harmonie des enfants de Brioude	4 500,00 € <i>C.SARRIAS, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Hôtel de la Dentelle	4 000,00 €
Les Chevrons d'Auvergne	75,00 €
Musique sur un plateau	75,00 €
Photo club de Brioude	75,00 €
Tisseurs de mots	75,00 €
ANIMATION Présenté par Elisabeth STOQUE	4 305,00 €
Association folklorique portugaise	612,00 €
AVF Brioude (Brioude-Accueil)	740,00 €
Calèches et Attelages Brivadois	75,00 €
Camérata brivatensis	448,00 €
Comité des fêtes	75,00 €
Feux follets brivadois	544,00 €
Le Brusse	480,00 €
Les Mistinguettes	972,00 €
Montgolifières du Haut Allier	75,00 €
Y A K danser	284,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES Présenté par André SEGUY	56 517,00 €
Amicale boule de Brioude	75,00 €
Amicale laïque sportive de Brioude	955,00 € <i>A.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Arts et Sports en Brivadois	1 449,00 € <i>T.FLEURY, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Arts martiaux brivadois	705,00 €
Association de sophrologie	75,00 €
Association de taï Chi Chuan	75,00 €
Basket-ball brivadois	3 367,00 €
Billard Club	75,00 €
Billard Sportif brivadois	75,00 €
Briva danse	704,00 €
Club Athlétic de Brioude	1 769,00 €
Cob Canoë-Kayak	241,00 €
Cob Natation	1 973,00 €

Entente Sportive Haut Allier Allagnon		582,00 €
Hand-ball club brivadois	<i>A.SIBEYRE et M.ADMIRAL, concernées, ne prennent pas part au vote.</i>	6 481,00 €
Mass'n Fit		75,00 €
Moto club brivadois		613,00 €
Pétanque brivadoise		324,00 €
Sporting club brivadois	<i>A.BOREL, concerné, ne prend pas part au vote.</i>	15 769,00 €
Tennis club brivadois		2 214,00 €
Tennis de table brivadois		645,00 €
Tir sportif brivadois		928,00 €
Union gymnique brivadoise		1 554,00 €
Union sportive brivadoise	<i>JL.VACHELARD et G.DA COSTA, concernés, ne prennent pas part au vote.</i>	14 170,00 €
Vélo sport brivadois	<i>A.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.</i>	1 050,00 €
Verticale 43		574,00 €
TOTAL		108 314,00 €

Reçu en Sous-Préfecture le 8 juillet 2016

49- SUBVENTIONS AFFECTEES AUX ASSOCIATIONS

Sur propositions des maires-adjoints concernés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi des subventions affectées suivantes :

Présentées par Marie-Christine EYRAUD		
Association	Manifestation	Montant de la subvention
Accompagnement pour le logement (Trait d'Union)	Au titre de l'action de médiation spécialisée	3 000 € <i>C.CAILLIE, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
DECLIC	Réalisation du film sur la mémoire des HLM - Solde	500 € <i>MC.EYRAUD, concernée, ne prend pas part au vote.</i>
DECLIC	Au vu des actions d'animation en faveur des quartiers excentrés	11 000 € <i>MC.EYRAUD, concernée, ne prend pas part au vote.</i>
		14 500 €
Présentées par Frank MERLE		
Association	Manifestation	Montant de la subvention
Brioude Evenementiel	Brioude Expo 2016	8 000 € <i>F.MERLE, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Ass. Des Commerçants non sédentaires	Organisation des marchés nocturnes -7 juillet / 18 août	850 €
		8 850 €

Présentées par Cyrille SARRIAS

Association	Manifestation	Montant de la subvention
Asso Culturelle de la Chaise-Dieu	Concerts délocalisés - Mercredi 24 et jeudi 25 août	13 000 €
Ciné-Club Brivadois	Programmation saison 2015/2016	550 €
Comité de Jumelage	20ème anniversaire de jumelage avec l'Italie - Mai	1 000 €
Festival d'Aquarelle	Les Extra-biennales - année scolaire 2016/2017	3 000 €
Harmonie des Enfants de Brioude	Achat de pupitres	1 640 € <i>C.SARRIAS, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Haute Loire Musique Danse	Danse à l'école - Restitution en juin 2016	300 €
Les Amis de la Basilique	Programmation estivale 2016 (3 concerts)	1 620 €
Les Chœurs du Haut-Allier	Rencontre de chorales (180 choristes) - 2 juillet 2016	1 500 €
Musique sur un plateau	Les Escales Brivadoises - du 23 au 30 juillet 2016	1 800 €
Musique sur un plateau	Académie de musique	200 €
Tisseurs de mots	Printemps des Poètes du 5 au 20 mars 2016	500 €
		25 110 €

Présentées par André SEGUY

Association	Manifestation	Montant de la subvention
Aéro Club Brioude Beaumont	Participation aux frais de fonctionnement du site	1 400 €
Esprit Plongée Brivadois	Engagement sur 3 ans (2015-2016-2017) - Matériel et formation	3 900 €
VCPSF Vélo Club Pays St Flour	Organisation de la 6ème édition de la Méridienne - 25 Mai 2016	1 825 €
Vélo Sport Brivadois	Grand prix de la Ville de Brioude - 12 juin 2016	3 500 € <i>A.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
Sporting Club Brioude	Organisation de l'AG du Comité d'Auvergne de Rugby	250 €
		10 875 €

Présentées par Elisabeth STOQUE

Association	Manifestation	Montant de la subvention
Comité des Fêtes	Programmation année 2016 - 6 manifestations	2 000 €
Musikado	Fête de la Musique - Plateau technique	500 € <i>M.VIGIER, concerné, ne prend pas part au vote.</i>

Musikado	Briv'en Rock - Vendredi 29 juillet 2016	500 € <i>M.VIGIER, concerné, ne prend pas part au vote.</i>
		3 000 €
TOTAL		62 335 €

Reçu en Sous-Préfecture le 8 juillet 2016

50- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CINEMA LE PARIS

Monsieur MERLE indique que lors de la séance du 15 décembre 2006 (délibération n°130), la Ville de Brioude s'est engagée à compenser les réductions à caractère social accordée par le Cinéma le Paris afin d'atténuer les conséquences de la politique tarifaire de la ville sur la gestion du Cinéma.

Suite au transfert du Cinéma le Paris à la Communauté de Communes du Brivadois depuis le 1^{er} septembre 2015 ces compensations sont prises en charge par la Communauté de Communes.

Cependant, reste à la charge de la Ville de Brioude la mise à disposition des salles de cinéma pour :

- La programmation annuelle du CINE CLUB
- L'organisation des examens du Code de la Route par la PREFECTURE

Au titre de la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015, la Ville de Brioude devrait verser au Cinéma le Paris :

Au titre de la mise à disposition du Cinéma au « Ciné Club de Brioude » pour sa programmation annuelle	977€
Au titre de la mise à disposition du Cinéma à la Préfecture de Haute-Loire pour l'organisation des examens du code de la route	506€
TOTAL	1 483€

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de 1 483 € au budget annexe du Cinéma le Paris.**

Reçu en Sous-Préfecture le 8 juillet 2016

51- PARTICIPATION FINANCIERE 2016 DE LA VILLE DE BRIOUDE A L'ASSOCIATION ESPACE SOLIDAIRE VAL d'ALLIER-MARGERIDE

Monsieur MERLE indique que lors de sa réunion du 31 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la commune de Brioude à l'association « Espace Solidaire Val d'Allier-Margeride », constituant le réseau de villes entre Brioude, Issoire et Saint-Flour.

La dernière Assemblée Générale du Réseau de Villes qui s'est déroulée le 18 mars 2016, a validé l'engagement dans un certain nombre d'actions pour l'année 2016.

Pour mener à biens ces projets et selon le principe de proratisation (montant de participation de chacune des trois collectivités calculé en fonction de leur nombre d'habitants respectif) adopté en 2006, il est demandé à chaque ville d'apporter sa contribution financière pour l'année 2016 :

- Brioude : 11 711.00€
- Issoire : 24 355.00€
- Saint-Flour : 12 060.00€

Ces montants correspondent à la subvention 2015 diminuée de 5% afin de répondre à un souci d'économie et de réduction des charges des communes membres.

SEANCE DU 30 JUIN 2016

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de 11711 € à l'Association Espace Solidaire Val d'Allier-Margeride.

Reçu en Sous-Préfecture le 8 juillet 2016

52- RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame DEGUI indique que l'article 73 de la Loi 95.101 du 2 février 1995, dite "Loi BARNIER", demande, au Maire, de présenter, à son Conseil Municipal, un rapport annuel sur le fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement.

Les documents, afférents à l'exercice 2015, ont été étudiés en Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et du Développement Durable, le 23 juin dernier.

Ils contiennent les différents indicateurs techniques et financiers pouvant justifier le prix et la qualité du service public.

Ils sont destinés notamment à l'information des usagers.

Ils ont été établis par Messieurs FARGET et JOUVE, Directeur et Ingénieur du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois et par Monsieur FLOUR.

Ils sont consultables auprès de Monsieur FLOUR.

Dans les quinze jours qui suivent la présentation en Conseil Municipal, ces documents seront mis à la disposition du public pour consultation en Mairie.

La présentation de ce rapport donne lieu à un temps d'échanges.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 juillet 2016

53- AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DU REJET INDUSTRIEL DE CF&R A LA STATION D'EPURATION

Monsieur ROCHE indique que la Ville de Brioude et CF&R ont signé, le 25 février 2010, une convention pour le transfert et le traitement du *rejet des eaux usées industrielles et assimilées de cet établissement au système d'assainissement de la Collectivité*. Ces déversements ont ensuite été autorisés, par arrêté de Monsieur le Maire, en date du 23 mars 2010.

Le marché de la raclette étant en croissance et les niveaux de qualité exigés par les clients devant être accrus, l'Etablissement CF&R s'est rapproché de la Commune, le 19 janvier 2016, afin d'étudier la possibilité d'établir un avenant n°1 à la convention du 25 février 2010, portant sur l'augmentation des effluents en volume et en charge.

Cette demande a été étudiée par la Collectivité en liaison avec le SATEA et le SGEB et le projet d'avenant n°1 ci-joint a pu être établi.

Les modifications par rapport à la convention d'origine sont essentiellement les suivantes :

- **Volume des eaux usées maximum autorisé dans la Station d'Épuration pour traitement :**

1 450 m³/j au lieu de 1 200 m³/j, avec une autorisation de dépassement jusqu'à 1 700 m³/j au lieu de 1 500 m³/j, pour un nombre de mesures ne dépassant pas la fréquence de 5% des mesures annuelles.

- **Flux maxima autorisés**

SEANCE DU 30 JUIN 2016

Paramètres	Flux journalier maximal	Qualité des effluents
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	1900 kg/j au lieu de 1 500 kg/j	/
Matières En Suspension (MES)	500 kg/j	/
Azote Kjeldhal (NK)	65 kg/j au lieu de 55 kg/j	/
Phosphore total (Pt)	32 kg/j au lieu de 30 kg/j	/
Température moyenne journalière au Point de Rejet	/	< 30°C
pH au Point de Rejet	/	6 < pH < 8

Un dépassement du flux journalier maximal en DCO est autorisé pour une fréquence annuelle de 5% des analyses, dans la limite de 2 100 kg/j au lieu de 1 800 kg/j.

La Collectivité a intégré, également, dans ce projet d'avenant, le principe de participation de l'Etablissement aux investissements passés et futurs qui vont être lancés prochainement pour reconstruire le poste de relevage assainissement de Saint Ferréol.

Par rapport aux paramètres de dimensionnement nominal de la STEP, le tableau suivant peut être établi :

Paramètres Nominiaux STEP	Paramètres de rejet CF&R	% CF&R/Nominiaux STEP
Débit : 3 600 m ³ /J	1 450 m ³ /j	40.28 %
DCO : 4 530 kg/j	1900 kg/j	41.94%
MES : 2 287 kg/j	500 kg/j	21.86 %
NK Kjeldhal : 195 kg/J	65 kg/j	33.33 %
Pt: 69 kg/j	32 kg/j	46.38 %
/	Moyenne	36.76 %

A partir du 1^{er} juillet 2016, CF&R participera, à hauteur de 36.76%, sur ces investissements, alors, qu'actuellement, la participation sur les investissements passés était de 34%

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- **APPROUVE** ce projet d'avenant n°1 à la convention de rejet du 25 février 2010 ;
- 2- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 juillet 2016

54- RESTAURATION DE L'HOTEL DU DOYENNE, AMENAGEMENT DE SALLES D'EXPOSITION DEDIEES A L'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN : APPROBATION ET SIGNATURE DES MARCHES LOTS N°4, N°5 ET N°7

Monsieur ROCHE rappelle que par délibération n° 107 en date du 19 décembre 2014 puis n° 65 en date du 02 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme de création de salles d'exposition dédiées à l'Art Moderne et Contemporain à l'intérieur de l'Hôtel du Doyenné.

Il est rappelé que, depuis plus de 15 ans, la mise en valeur du Centre-Ville, la restauration de la Basilique et les vitraux du Père Kim En Joong ont permis une forte amélioration de l'attractivité touristique de BRIOUDE. La deuxième étoile au Guide Michelin, et le doublement de la fréquentation touristique constatée à l'Office de Tourisme ont eu des effets favorables sur l'activité commerciale.

C'est dans ce contexte que le projet de création de salles d'expositions dédiées à l'art moderne et contemporain, au niveau de l'Hôtel du Doyenné, s'inscrit, tout à la fois, dans la logique de mise en valeur du patrimoine et de développement culturel et économique poursuivis par la Ville.

SEANCE DU 30 JUIN 2016

Après le projet audacieux de création des vitraux contemporains dans la Basilique Saint-Julien, ce projet confirme l'ambition de faire, de l'art moderne et contemporain, un axe structurant de la politique culturelle de BRIOUDE. Il s'agit de poursuivre la dynamique déjà engagée à cet égard : la Ville possédant une galerie d'expositions et accueillant un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dédié à la peinture murale. Elle est aussi le cadre d'une Biennale d'Aquarelle dont la notoriété est en progression constante. Ce programme constituerait donc le cœur d'un projet cohérent et permettrait également de réhabiliter ce bâtiment très dégradé, très riche sur le plan architectural et historique.

Cet édifice est surtout connu pour son exceptionnel plafond armorié, daté de la fin du XIII^{ème} siècle et classé Monument Historique en 1956. Par ailleurs, des éléments d'architecture et de nombreuses peintures murales existent également, ce qui a permis d'inscrire cet immeuble à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le 6 décembre 2002. A l'exception du rez-de-chaussée qui abrite l'Office de Tourisme et les locaux loués auparavant au Journal la Montagne, cet immeuble, propriété de la Ville de Brioude, est à l'abandon et fermé au public depuis 20 ans. Il n'est pas aux normes et présente des pathologies structurelles importantes (absence de chainages, fondations, fissuration qui s'aggrave,...).

Ce projet de salles d'expositions sur 600 m² permettra de développer une offre, en matière d'art moderne et contemporain, qui n'existe pas en Auvergne et qui aurait une notoriété nationale notamment grâce à notre situation géographique. La finalité du projet est de créer un point culturel attractif entre Clermont-Ferrand au Nord et Lyon/Saint-Etienne à l'Est.

L'Autorisation de Travaux sur l'immeuble classé en partie Monument Historique a été délivrée le 11 février 2016 puis le Permis de Construire de cette opération obtenu le 17 mars 2016.

La consultation des Entreprises a été lancée le 21 mars 2016 et la date limite de remise des plis fixée au 18 avril.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 19 avril à 14 h 30 pour procéder à l'ouverture des plis puis, à nouveau, le 18 mai à 17 h 00 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et émettre des avis.

Au cours de cette réunion, les élus ont proposé de négocier les marchés sur les lots n°4 et n°5 et de lancer une nouvelle consultation sur le lot n°7.

Cette négociation est intervenue et, les membres de la CAO se sont réunis, à nouveau, le 23 juin, pour prendre connaissance de l'analyse complémentaire de M. MANCIULESCU et émettre des avis.

Les membres de la CAO en ont profité pour ouvrir les plis concernant le lot n°7-Métallerie suite à la nouvelle consultation en date du 2 juin 2016, puis, suite à l'analyse des offres, ils ont émis des avis les 28 et 30 juin.

La synthèse sur ces trois lots est la suivante :

N°	LOTS	PROPOSITIONS DE LA CAO	MONTANT DES OFFRES
4	Mortiers anciens-décors peints	Entreprise ANNALISA ODOARDI	91 160.00 € HT
5	Plafonds peints	Entreprise ANNALISA ODOARDI	87 060.00 € HT
7	Métallerie	Entreprises REYMOND et FORET	60 255.18 € HT

Pour ces trois lots, sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 4 abstentions (Jean-Noël LHERITIER, Alexis JUILLARD, Michèle FAUCHER, Tristan FLEURY) et 2 contre (Françoise VERRON, Christian CAILLIE) :

SEANCE DU 30 JUIN 2016

- 1- **APPROUVE** les avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- 2- **AUTORISE** le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à approuver et signer les marchés correspondants.

Reçu en Sous-Préfecture le 5 juillet 2016

55- INTERVENTION SUR LA CHAUFFERIE DE LA BASILIQUE SAINT-JULIEN : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DIOCESAINE DU PUY-EN-VELAY

Monsieur ROCHE indique que la Ville de Brioude souhaitait, depuis 2002 aménager la placette, située entre la place Grégoire de Tours et la rue du Chapitre, mais était dans l'impossibilité de le faire sans avoir pu régler auparavant les problèmes techniques et financiers liés à la présence, sous cette placette, de la chaufferie de la Basilique Saint-Julien (cf. plan ci-joint).

Il est rappelé, en effet, que, par deux délibérations, en date du 12 octobre 1967, Le Conseil Municipal, suite à l'obtention de l'autorisation de la Direction des Monuments Historiques, a décidé d'engager les marchés de création d'une installation de chauffage dans la Basilique Saint-Julien, pour un montant de 123 100 Francs avec participation de la Paroisse pour un montant de 60 000 Francs.

Par correspondance en date du 6 août 2015, les responsables de la Paroisse de Brioude ont questionné la Ville de Brioude pour savoir si le passage au gaz de la chaufferie pouvait être envisagé et quelles seraient les incidences sur la sécurité, sur les aménagements de surface ainsi que sur le coût de fonctionnement.

Le 2 septembre 2015, il a été proposé, par la Commune, à la Paroisse, de lancer, au nom de la Ville de Brioude, une étude de faisabilité, avec financement, par la Paroisse, à hauteur de 50% du montant HT de l'étude.

Par courrier en date du 27 octobre 2015, la Paroisse a accepté cette proposition puis, suite à consultation de plusieurs Bureaux d'Etudes compétents, une commande, d'un montant de 640 € HT, a été passée avec le Bureau AVP Ingénierie, par Décision n° 58 en date du 14 décembre 2015, afin de réaliser cette étude de faisabilité et répondre ainsi aux questions techniques et financières posées.

Parallèlement, La Ville de Brioude a lancé, à l'automne 2015, une consultation de Maître d'Œuvre pour pouvoir étudier l'aménagement de la placette et, suite à analyse, un marché, d'un montant de 2 600 € HT, a été passé avec le Cabinet Ilot Architecture, par décision n°3/2016 en date du 11 janvier 2016, afin de réaliser les Etudes Préliminaires de cet aménagement.

Les deux études ont été réalisées de manière concomitante dans le courant du premier trimestre 2016 et rendues en mars 2016.

L'aménagement de la placette a été évalué à la somme de 65 000 € HT.

Au niveau de la chaufferie, plusieurs solutions ont été envisagées et la plus rationnelle consisterait :

- A remplacer le générateur d'air chaud par un générateur de nouvelle génération avec brûleur gaz
- A mettre aux normes la chaufferie ainsi que le réseau de gaines de soufflage et de reprise
- A prévoir, au niveau de la dalle haute de la chaufferie, en liaison avec l'aménagement de la placette, une réservation pour pouvoir, dans le futur, accéder à la chaufferie lors d'opérations lourdes de remplacement

Ces investissements ont été évalués à la somme de 102 000 € HT.

SEANCE DU 30 JUIN 2016

Par correspondance en date du 12 mai 2016, le responsable de l'ensemble paroissial a indiqué, à Monsieur le Maire, que le Conseil économique de l'ensemble paroissial était favorable à la concrétisation de ce projet et était prêt à participer, à hauteur de 50% des investissements.

La convention ci-jointe fixe les modalités administratives et financières entre la Ville de Brioude et l'Association Diocésaine du Puy-en-Velay, afin de pouvoir concrétiser cette opération.

Sur la base de ces éléments, pour ces deux lots, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 contre (Françoise VERRON, Christian CAILLIE) :

- **APPROUVE la convention avec l'Association Diocésaine du Puy-en-Velay ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ;**
- **SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles pour pouvoir financer les deux opérations.**

Reçu en Sous-Préfecture le 7 juillet 2016

56- AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA BAGEASSE ET DU SECTEUR DE LACHAUD : AVENANT N°1 AU MARCHE DU LOT N°1

Monsieur ROCHE rappelle que pour pouvoir aménager les secteurs Bageasse et Lachaud en liaison avec les travaux de construction du Centre Aqualudique, une convention de Groupement de Commandes entre la Commune de Brioude, celle de Vieille Brioude et la Communauté de Communes du Brivadois a été approuvée par les différents Conseils puis signée le 24 octobre 2012.

La Ville de Brioude a été désignée coordonnateur du Groupement de Commandes et, à ce titre, a, dans un premier temps, approuvé puis notifié au nom du Groupement, le 18 janvier 2013, le marché d'études avec le Cabinet GEOVAL (mandataire). Les études ont été réalisées puis la consultation des Entreprises lancée en procédure adaptée le 31 mars 2014.

Les membres de la CAO du Groupement se sont réunis, le lundi 12 mai 2014, pour procéder à l'ouverture des plis reçus puis le jeudi 22 mai pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres, émettre des avis et classer les Entreprises.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 mai 2014, a approuvé et a autorisé le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à signer les marchés suivants :

LOT 1 - VOIRIE ET RESEAUX

Entreprise CHEVALIER SAS- 43100 BRIOUDE

Montant : 995 059.25 €HT (TF + TC)

LOT 2 - PLANTATIONS ET ESPACES VERTS

Entreprise SENEZE/CHARRIOT - 63500 SAUVAGNAT STE MARTHE

Montant : 33 740.94 €HT

Ces marchés ont été notifiés, début juin 2014, et les travaux ont débuté le même mois puis ont été réalisés en différentes phases.

Il est à noter que, sur le marché du lot n°1, et, en application de la convention de Groupement de Commandes, la Communauté de Communes et la Commune de Vieille-Brioude ont remboursé, progressivement, à la Ville de Brioude, respectivement, les sommes de 38 741.54 € HT et 24 760.37 € HT.

Concernant le lot n°1, des travaux supplémentaires entraînent le projet d'avenant défini ci-après :

SEANCE DU 30 JUIN 2016

➤ LOT n°1 – VOIRIE ET RESEAUX : Entreprise CHEVALIER

• Montant du marché TF + TC :	995 059.25 € HT
• Montant du marché TF :	936 939.75 € HT
• Montant de l'Avenant n°1 :	36 180.35 € HT
• Pourcentage d'augmentation sur TF + TC :	3.64 %
• Pourcentage d'augmentation sur TF :	3.86 %
• Montant du nouveau marché TF + TC :	1 031 239.60 € HT

Ces travaux supplémentaires sont justifiés ainsi :

Budget de l'assainissement : 12 030 € HT

- Remplacement d'une conduite EU en mauvais état sur 44 ml depuis le carrefour avec la rue des Olliers pour 8 350 € HT
- Repose d'un regard avec clapet anti retour pour 3 680 € HT

Budget de l'Eau : 5 310.85 € HT

- Pose d'une ventouse au point bas de la conduite AEP de 300 : 3 589.90 € HT,
- Prolongation de la conduite AEP sur quelques mètres, au-delà du chemin de Lachaud : 1 460.95 € HT
- Mise en place d'une vidange sur la conduite de distribution : 260 € HT

Budget Général : 18 839.50 € HT

- Enfouissement complémentaire de réseaux secs, allée de la Mayasse, afin de supprimer des poteaux en béton armé et des câbles en partie en propriété privée : 6 651.50 € HT
- Pose de dalles renforcées sur regards gaz : 1 458 € HT
- Réalisation d'une évacuation d'eau pluviale supplémentaire au droit d'une propriété : 4 000 € HT
- Repose d'un regard avec clapet anti retour sur EP pour 3 680 € HT
- Graves et enduits complémentaires : 2 600 € HT
- Travaux de clôture : 450 € HT

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- APPROUVE cet avenant n°1 ;**
- 2- AUTORISE le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à le signer.**

Cette opération est pratiquement terminée en voirie. Il reste, aujourd'hui, à dissimuler les câbles BT et Eclairage Public, à goudronner des accotements une fois les poteaux en béton armé déposés puis à réaliser les dernières plantations à l'automne.

Globalement 2 060 ml de voies et d'accotements auront été aménagés, dont 1000 ml Avenue de la Bageasse. Au niveau environnemental, 88 arbres et 9 082 arbustes, vivaces et graminées auront été plantés sur ce projet ambitieux ayant permis de restructurer tout un quartier.

Reçu en Sous-Préfecture le 5 juillet 2016

57- LOTISSEMENT LES CROUZETTES : VENTE DE 6 LOTS

Monsieur ROCHE indique que lors de la création du lotissement « Les Crouzettes » de 2009 à 2011, les lots n°19 et 20, d'une superficie respective de 2 266 m² et 2 384 m² avaient été réservés pour des aménageurs susceptibles de créer des petits collectifs.

Malheureusement, ces lots n'ont pas trouvé preneurs et par décision n°11 en date du 17 février 2015, une étude a été demandée au maître d'œuvre de l'opération, le Cabinet BEMO, afin de définir les possibilités de création de lots plus petits en lieu et place des deux lots invendus.

SEANCE DU 30 JUIN 2016

Cette étude a été rendue en septembre 2015 et présentée en Commission des travaux. Il a été décidé de créer 6 lots à bâtir d'une superficie moyenne de 580 m². Une superficie de 1166 m² resterait disponible au sud pour des aménagements futurs.

Le permis d'aménager modificatif qui permettra d'acter ce nouveau découpage est actuellement en cours d'instruction. Le coût des travaux permettant notamment la viabilisation de ces six lots s'élève à environ 50 000 euros HT.

Dans la perspective de mettre en vente ces six lots, il convient de fixer un prix de vente du terrain, sur les lots concernés. Il est à noter que la TVA sur le prix de vente Hors Taxe sera appliquée sur la « marge taxable » et que la part correspondant aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce lotissement, soit en moyenne 8.90 €/m² sur chaque lot, ne sera donc pas soumise à TVA.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1. FIXE le prix de vente des lots à 45 euros le m² HT.**
- 2. AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les promesses de ventes et les ventes.**
- 3. PRECISE que les actes de vente seront établis aux frais des acquéreurs par les notaires désignés par leurs soins.**

Reçu en Sous-Préfecture le 7 juillet 2016

58- VENTE D'UN IMMEUBLE 22 AVENUE DE LA BAGEASSE

Monsieur ROCHE indique que la commune est propriétaire d'une petite maison d'habitation située au 22, Avenue de la Bageasse, cadastrée section AE n°368 pour une contenance de 78 m².

Anciennement, cette maisonnette était occupée par le gardien de l'ancien camping municipal. Aujourd'hui inoccupée depuis une dizaine d'années, il a été décidé de la mettre en vente.

Le service des Domaines a estimé ce bien à 8000 euros. Compte tenu de l'état de dégradation de ce bâtiment tant intérieur (plancher qui s'affaisse) qu'extérieur (toit à refaire), il est proposé de donner suite au projet de Monsieur Laurent JANVIER d'acquérir cet immeuble au prix de 4500 euros.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- APPROUVE la cession de cet immeuble au prix de 4500 € ;**
- 2- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.**

L'acte serait rédigé par l'office notarial BOYER BERTUCAT à Brioude.

Reçu en Sous-Préfecture le 7 juillet 2016

SEANCE DU 30 JUIN 2016

Rappel des délibérations avec leur numéro d'ordre

- 46- Budget Eau 2016 : décision modificative n°1
- 47- Créances admises en non-valeur et créances éteintes
- 48- Subventions de fonctionnement 2016 aux associations
- 49- Subventions affectées aux associations
- 50- Participation de la commune au Cinéma Le Paris
- 51- Participation financière 2016 de la Ville de Brioude à l'association Espace Solidaire Val d'Allier-Margeride
- 52- Rapport sur la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement
- 53- Avenant n°1 à la convention pour le transfert et le traitement du rejet industriel de CF&R à la station d'épuration
- 54- Restauration de l'Hôtel du Doyenné et aménagement de salles d'exposition dédiées à l'art moderne et contemporain : approbation et signature des marchés lots n°4, n°5 et n°7
- 55- Intervention sur la chaufferie de la Basilique Saint-Julien : convention avec l'association diocésaine du Puy-en-Velay
- 56- Aménagement de l'avenue de la Bageasse et du secteur de Lachaud : avenant n°1 au marché du lot n°1
- 57- Lotissement Les Crouzettes : vente de 6 lots
- 58- Vente d'un immeuble 22 avenue de la Bageasse

Jean-Jacques FAUCHER	Marie-Christine DEGUI	Frank MERLE
Cyrille SARRIAS	Maurice ROCHE	Marie-Christine EYRAUD
André SEGUY	Mireille DANCE	Alain BOREL
Marie-Antoinette MARTIN	Jean-Luc VACHELARD	Marie-Christine DENIS
Gilles DA COSTA	Annie SIBEYRE	Fatima SABY
Carole MATHIEU	Jean-Noël LHERITIER	Alexis JUILLARD
Michèle FAUCHER	Tristan FLEURY	Françoise VERRON
Christian CAILLIE		

